



**ACQ-QUÉBEC PRÉSENTE**

# **JOURNÉE DROIT DE LA CONSTRUCTION**

**9<sup>e</sup> édition**

**8 AVRIL 2019  
PAVILLON PRINCIPAL, BAIE DE BEAUPORT**

# PRÉSENTATION

L'industrie de la construction joue un rôle central dans l'économie du Québec, en raison de l'entendu des secteurs concernés. Cette position particulière implique inévitablement une législation accusant une certaine lourdeur et sujette à de nombreuses révisions ou modifications. À l'ACQ-Québec, nous sommes déterminés à rendre la gestion de votre entreprise plus facile. Nous avons donc rassemblé en un seul événement plusieurs avocats parmi les plus reconnus de l'industrie.

Venez en apprendre sur différents sujets touchant le droit de la construction, le droit du travail, les litiges immobiliers, et bien plus! Offert en exclusivité à Québec, cet événement se veut un véritable coffre à outils pour toute personne œuvrant de près ou de loin dans l'industrie de la construction.



Véronique Mercier,  
directrice générale | ACQ-Québec

« À travers l'éventail de services offerts à l'ACQ-Québec, nous constatons année après année que notre service juridique est l'un de ceux particulièrement appréciés de nos membres. En tant qu'association, notre rôle consiste notamment à favoriser l'essor des entreprises membres par un accès privilégié à différentes ressources professionnelles.

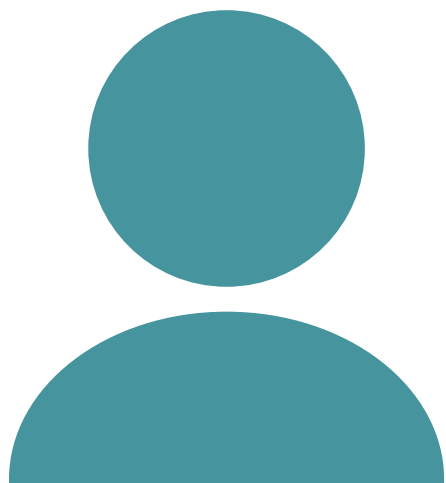
L'ACQ-Québec est donc fière de présenter la 9e édition de sa Journée Droit de la construction, l'un des événements phares de l'association continuant de s'imposer comme une véritable référence dans l'industrie ».

# PRÉSENTATION

## **Cette journée inclus :**

- > L'accès à 4 conférences (5h30)
- > Des connaissances applicables à tous les domaines d'affaires
- > Un déjeuner style buffet
- > Une pause collation
- > Un dîner réseautage avec stations thématiques
- > Un cocktail réseautage incluant une consommation
- > La documentation nécessaire

Les conférenciers seront disponibles tout au long de la journée afin de répondre à vos questions.



## **Clientèle visée :**

- > Architectes;
- > Avocats;
- > Chargés de projets et directeurs de travaux;
- > Concepteurs;
- > Donneurs d'ordres;
- > Entrepreneurs généraux et spécialisés;
- > Estimateurs;
- > Fournisseurs de produits et services;
- > Ingénieurs et techniciens;
- > Professionnels de la construction;
- > Surveillants de travaux ou de chantiers.

## **Formation admissible**

Cette formation est admissible en vertu de la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (Loi 90). Une attestation sera émise pour chacun des participants.

# PROGRAMME

8h **ACCUEIL DES PARTICIPANTS**  
DÉJEUNER STYLE BUFFET

9h **MOT D'OUVERTURE**

**JEAN LAPOINTE** > Président | ACQ-Région de Québec

9h15 **CONFÉRENCE**

**Me PIERRE-OLIVIER LESSARD** > Avocat

## **Le cannabis et les relations de travail**

Cette formation vise à sensibiliser les employeurs aux impacts de la légalisation du cannabis sur leur milieu de travail. Vu leur obligation en matière de santé et sécurité, les employeurs doivent être proactifs et se doter de moyens pour assurer un milieu de travail sécuritaire à leurs employés. Les thèmes suivants seront abordés :

- les changements législatifs;
- les conséquences de manquements en matière SST;
- la mise en place de bonnes pratiques de gestion tel que l'adoption de politiques internes prévoyant notamment des tests de dépistage et fouilles.

10h45 **PAUSE**

11h00 **CONFÉRENCE**

**Me NICOLAS GOSSELIN** > Avocat

## **Quelques enjeux juridiques sur les chantiers en 2019**

Les entrepreneurs et les promoteurs immobiliers évoluent dans un environnement juridique complexe donnant lieu à une jurisprudence abondante. À l'aide de situations concrètes, le conférencier aborde dans un langage clair différents enjeux juridiques d'actualité sur les chantiers, tels que :

- les clauses de paiement sur paiement;
- l'hypothèque légale de la construction dans des projets de copropriété;
- la responsabilité découlant du non respect des règles de l'art;
- les vices de sol;
- le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs dans un projet de copropriété.

# PROGRAMME

12h30 **DÎNER**  
STATIONS THÉMATIQUES

13h45 **CONFÉRENCE**  
**Me JEAN DALLAIRE** > Avocat  
**Me JEAN-PHILIPPE GILBERT** > Avocat

## **Le contrat ACC-1 2008 : Un outil efficace à tendance périlleuse.**

Le contrat ACC-1 2008 est un outil très utilisé dans l'industrie de la construction. Cependant, parce qu'il s'agit d'un contrat long et complexe, peu d'intervenants en analysent réellement la portée. Que vous soyez un entrepreneur général ou un sous-traitant, diverses clauses du contrat auront des impacts bien différents que vous devez comprendre.

À travers une revue en profondeur des principales clauses sources de litiges, Me Jean Dallaire et Me Jean-Philippe Gilbert vous en exposeront dans un débat où l'entrepreneur général et le sous-traitants argumentent chacun sur:

- les effets pratiques du contrat;
- les effets pervers du contrat;
- les stratégies de négociation lors de sa conclusion.

15h15 **PAUSE**

15h30 **CONFÉRENCE**  
**Me JEAN DALLAIRE** > Avocat  
**Me JEAN-PHILIPPE GILBERT** > Avocat

## **Développements récents en droit de la construction : Quoi de neuf et quels impacts pour vos chantiers?**

Me Jean Dallaire et Me Jean-Philippe Gilbert feront avec vous une revue de la jurisprudence récente en droit de la construction.

16h30 **COCKTAIL RÉSEAUTAGE**  
CONSOMMATION INCLUSE

17H00 **FIN DE L'ÉVÉNEMENT**



# NOS CONFÉRENCIERS



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

**Me Pierre-Olivier Lessard | Langlois Avocats**



Membre du Barreau du Québec depuis 2005, Me Pierre-Olivier Lessard concentre sa pratique dans les domaines des relations de travail, du droit de l'emploi ainsi que du droit administratif. Il conseille une vaste clientèle composée principalement d'employeurs de secteurs variés tels que le domaine manufacturier, de l'énergie et de l'agroalimentaire. Il voit notamment à représenter ces derniers devant les tribunaux civils, administratifs et d'arbitrage pour des questions de mesures disciplinaires et administratives, congédiement, harcèlement psychologique, lésions professionnelles ainsi que pour des griefs liés à l'interprétation de dispositions de conventions collectives.



**Me Nicolas Gosselin | BCF Avocats d'affaires**



Membre du Barreau du Québec depuis 1997, Me Nicolas Gosselin se spécialise en litige immobilier et en droit de la construction. Reconnu pour sa fougue, sa finesse technique et son éloquence, il cumule une forte expérience auprès d'une clientèle diversifiée composée de promoteurs immobiliers, d'entrepreneurs, de fabricants et de fournisseurs de matériaux. Ses connaissances techniques pointues l'amène à jouer fréquemment un rôle d'expert-conseil pour la négociation et la révision de contrats, mais aussi dans le cadre de la prévention de litige.



**Me Jean-Philippe Gilbert | BMA Avocats**



Ex-joueur et capitaine de l'équipe de football du Rouge et Or de l'Université Laval, Me Gilbert est admis au Barreau du Québec en 2011. Il exerce principalement en litige civil et commercial, plus particulièrement en matière de construction, de litige entre actionnaires, de recours extraordinaires ainsi qu'en recouvrement et réalisation de sûretés. Ses expériences tant en droit des affaires qu'en litige font d'ailleurs de lui un juriste recherché pour son approche préventionniste et ses conseils qui vulgarisent efficacement les enjeux à considérer dans la prise de décision.

# NOS CONFÉRENCIERS

## Me Jean Dallaire | BMA Avocats



Jean Dallaire a été admis au Barreau du Québec en 1989, après avoir complété un baccalauréat en droit à l'Université Laval. Son expérience comme travailleur et entrepreneur de la construction a permis à Me Dallaire de développer des services spécialisés destinés aux entrepreneurs généraux et aux sous-traitants. Reconnu pour ses grandes aptitudes devant les tribunaux, Me Dallaire est régulièrement invité à prononcer des conférences dans le domaine de la construction devant diverses associations regroupant des entrepreneurs et sous-traitants.

**TOUTE L'ÉQUIPE DE L'ACQ-QUÉBEC VOUS SOUHAITE  
UN BON ÉVÉNEMENT!**

**MERCI À**



---

**Vous avez des questions?**

Antoine Leclerc - Chargé de projets marketing et événements  
[leclerca@acqquebec.org](mailto:leclerca@acqquebec.org) | 418.687.4121 (106)